

Technocratie : la toile d'araignée électronucléaire

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1984)

Heft 737

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Arrogance et mépris

mettre fin de toute urgence à une situation extravagante et intolérable: comment peut-on admettre que les sociétés productrices d'électricité fassent supporter à tous leurs clients, sans distinction d'opinion, le coût d'une propagande intense, coûteuse, luxueuse à certains égards, décidée de droit directorial, contre les initiatives soumises à votation fin septembre prochain? Que ces sociétés s'engagent: d'accord à la rigueur, si la distinction est faite nettement entre leur travail courant et leur militantisme dans la campagne antinucléaire. Mais qu'elles le fassent avec des fonds spécialement récoltés pour l'occasion, et pas avec les fonds des collectivités pour lesquelles elles travaillent.

L. B.

DÉMOCRATIE

Des fonds confisqués

Que penserait-on d'un régime qui ouvrirait les caisses de l'Etat pour financer la campagne électorale d'un parti (à l'exclusion des autres)? Cela nous ramènerait bien loin aux débuts des luttes pour la démocratie, qui passe par l'égalité devant le suffrage universel.

La question se pose pourtant en Suisse lorsqu'à l'occasion de votations des fonds publics sont engagés dans la campagne. Le cas le plus flagrant est donc celui du nucléaire, où des entreprises d'électricité qui sont pour l'essentiel entre les mains des pouvoirs publics financent de façon massive la campagne contre les initiatives énergétiques, bien évidemment avec l'argent de tous les

usagers; la situation des quelques communes qui ont résolu de s'engager dans l'autre sens, notamment à Bâle-Campagne, n'est d'ailleurs pas d'une nature très différente, même si les formes ont été respectées: la démocratie n'est pas la dictature de la majorité.

Les entreprises d'électricité jouent de l'enchevêtrement de leur financement et de leur structure juridique pour échapper à tout contrôle public: elles se retrouvent actionnaires les unes des autres, liées par des accords de fourniture d'énergie, réunies

dans une association faïtière, l'Union des centrales suisses d'électricité. A la faveur de ces différents niveaux, impossible de remonter à la source, de définir une responsabilité. C'est le règne de la techno-structure, les dirigeants salariés dont l'activité devient une fin en soi et non un moyen utilisé par la collectivité pour poursuivre des buts d'intérêt public.

Impossible, donc, de retrouver dans le budget du distributeur d'électricité de votre région une ligne:

TECHNOCRATIE

La toile d'araignée électronucléaire

L'enchevêtrement des sociétés productrices d'électricité en Suisse. Quelques points de repères.

Au total, quelque 1300 entreprises, productrices ou simplement distributrices. Financement, toutes régions confondues: 48,9% par les pouvoirs publics (cantons, communes, CFF), 35,4% par les entreprises électriques elles-mêmes (qui sont, pour la plupart, entre les mains des collectivités!) et 15,7% par le secteur privé.

Au niveau national, une seule association faïtière, l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS). Et six grandes puissances qui détiennent, plus ou moins directement entre elles, les deux tiers de l'électricité produite en Suisse, Aare-Tessin Elektrizitätsgesellschaft (ATEL, entreprise mixte, mais dominée par le secteur privé, en l'occurrence par Alusuisse/Motor Columbus), Bernische Kraftwerke AG (BKW, pour 90% entre les mains des cantons de Berne et du Jura), Centralschweizerische Kraftwerke (CKW, dominante privée), Elektrizitätsgesellschaft Laufenburg (EGL, contrôle privé, par Elektrowatt/Crédit Suisse),

Energie Ouest Suisse (EOS, en mains publiques) et Nordostschweizerische Kraftwerke (NOK, en mains publiques).

Au niveau régional, les pouvoirs publics dominent une pléiade d'entreprises de dimensions plus modestes. Avec quelques exceptions comme la Société romande d'électricité par exemple, où les capitaux privés sont majoritaires. Noter que, souvent, ces sociétés sont liées par contrat à l'une ou l'autre des six grandes organisations de niveau national pour compléter leur approvisionnement en énergie.

Au niveau local, domination écrasante des collectivités publiques qui se chargent, sous différentes formes juridiques (régie, association intercommunale), de la distribution du courant.

Dernier échelon: les sociétés de participation rendues inévitables par les concentrations financières qu'exigent les constructions d'ouvrages comme les centrales ou les barrages. Diagnostic d'Etienne Poltier dans «Problèmes juridiques de l'énergie»: «La technique des sociétés de participation conduit à un enchevêtrement d'intérêts extrêmement complexe qui est une caractéristique très importante du marché de l'électricité: il en découle, de manière générale, une perte de contrôle pour les pouvoirs publics.»